

Réseau européen des Défenseurs des enfants (ENOC)

Déclaration de principes sur une « Éducation polyvalente à la vie affective et à la sexualité : Le droit des enfants à être informés »

Adoptée lors de la 21^e Assemblée générale d'ENOC, 21 septembre 2017, HELSINKI

Traduction de l'original en anglais

Nous, membres du Réseau européen des Défenseurs des enfants (ENOC), demandons à nos gouvernements, à la Commission européenne et au Conseil de l'Europe de prendre les mesures nécessaires pour garantir le droit des enfants à une Éducation polyvalente à la sexualité.

L'ENOC a adopté la définition ci-dessous pour l'Éducation polyvalente à la vie affective et à la sexualité (CRSE) :

La CRSE est un processus d'acquisition d'informations et de formation d'opinions, de croyances et de valeurs, ainsi que d'apprentissage des compétences permettant de créer l'intimité en veillant à la sécurité. Cela consiste également à soutenir et à favoriser une attitude positive envers soi-même, adaptée à l'âge, et à respecter la diversité et les expériences d'intimité sûres. La CRSE repose sur une approche axée sur les droits et le genre. Elle comprend des informations scientifiques précises sur le développement humain, les relations interpersonnelles, l'affection, l'image du corps, l'anatomie et la santé sexuelle et reproductive.

Après avoir pris en considération les instruments juridiques internationaux, qu'ils soient contraignants ou non, notamment :

- La Convention relative aux droits de l'enfant de l'ONU (1989) ;
- Observation générale n° 1 (2001) : Les buts de l'éducation ;
- Observation générale n° 3 (2003) : VIH/SIDA et les droits de l'enfant ;
- Observation générale n° 4 (2003) : La santé et le développement de l'adolescent dans le contexte de la Convention relative aux droits de l'enfant ;
- Observation générale n° 12 (2009) : Le droit de l'enfant à être entendu (art. 12) ;
- Observation générale n° 14 (2013) : Le droit de l'enfant à ce que son intérêt supérieur soit une considération primordiale ;
- Observation générale n° 15 (2013) : Le droit de l'enfant de jouir du meilleur état de santé possible ;
- Observation générale n° 18 (2014) : Pratiques préjudiciables ;
- Observation générale n° 20 (2016) : La mise en œuvre des droits de l'enfant pendant l'adolescence
- La Convention européenne des droits de l'homme : Article 2 du Protocole n° 1
- Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (Convention de Lanzarote)



et après consultation des enfants et des jeunes qui ont participé aux activités du Réseau européen des jeunes conseillers (ENYA) dirigé par ENOC, et qui ont proposé une série de recommandations présentées plus tard dans cette Déclaration,

ENOC encourage l'intégration d'une Éducation polyvalente à la vie affective et à la sexualité des enfants dans le développement des droits et du bien-être des enfants. La tâche actuelle qui consiste à améliorer la qualité de la CRSE a pour objectif de la rendre plus adaptée aux véritables enjeux et questions auxquels font face les enfants et les adolescents. Il existe de nombreuses sources d'informations, souvent contradictoires, sur la sexualité et seulement un petit nombre d'entre elles propose des faits fiables et adaptés à l'âge. La CRSE aide les enfants à explorer et à encourager des idées positives sur eux-mêmes et leur santé sexuelle et reproductive. Elle comprend des informations et des discussions sur de nombreux sujets ; la vie de famille, les relations, les rôles culturels et ceux attribués à chaque sexe, la contraception, l'accouchement, les infections sexuellement transmissibles, l'intégrité du corps, mais aussi les droits de l'Homme, la diversité sexuelle et de genre, l'égalité ainsi que les préjugés, la discrimination et les violences sexuelles. Les enfants et les jeunes doivent connaître les risques d'exploitation sexuelle et de violences afin de les reconnaître et de s'en protéger autant que possible tout en identifiant et en sachant accéder aux sources de soutien.

Le but d'une Éducation polyvalente à la vie affective et à la sexualité est de soutenir la santé sexuelle de tous les enfants, y compris dans l'éducation donnée au cours de la petite enfance. Cela renforce les droits, la santé, les compétences liées à la sécurité, les connaissances, l'image positive de soi et la confiance dans leur corps qu'ont les enfants. Cette éducation doit avoir lieu dès la petite enfance, mais également à la maison. Les professionnels ont besoin d'informations et de consignes claires sur la façon de soutenir de manière appropriée les enfants et leurs parents dans l'éducation aux corps, aux relations et à la sexualité.

L'ENOC préconise fortement la mise en place d'une réglementation et de programmes nationaux pour la CRSE. Les écoles doivent avoir un programme CRSE systématique, cohérent et obligatoire avec des contenus qui reposent sur les besoins des enfants. Les enseignants doivent bénéficier d'une formation et de compétences de haut niveau. Les services de santé en matière de sexualité doivent être proches des enfants et disponibles pour leur apporter de l'aide. Des campagnes éducatives doivent être créées afin de permettre aux jeunes de créer leur propre identité et leur propre orientation sexuelle.

<u>L'ENOC recommande les actions ci-dessous pour renforcer la CRSE :</u>

1. Les enfants ont le droit d'être en sécurité

Une Éducation polyvalente à la vie affective et à la sexualité offre un soutien considérable au développement et à l'évolution des enfants et des adolescents. Par exemple, l'éducation à la sécurité des enfants valorise leur estime de soi, la confiance en eux, les capacités d'adaptation, la résilience émotionnelle, le bien-être, les capacités d'interaction et les bonnes relations interpersonnelles, tout en les encourageant à discuter des questions difficiles. L'éducation à la sécurité fournit aux enfants les compétences leur permettant d'éviter le harcèlement, la violence, l'incitation et les violences sexuelles ou, dans l'hypothèse où ils se retrouvent dans de telles situations, de mieux se protéger et se défendre ainsi que de signaler la situation à un adulte

e-mail <u>secretariat@ombudsnet.org</u> Site internet : <u>www.enoc.eu</u>



responsable en qui ils ont confiance. Cela sensibilise également les adultes aux difficultés rencontrées par les enfants et les jeunes.

Selon une idée fausse, les enfants ne devraient avoir des réponses que s'ils posent des questions, et seulement à la question posée. Cela ne prend pas en compte le fait que les enfants se sociabilisent dès le plus jeune âge et apprennent ainsi les tabous et les normes, ce qui implique qu'ils sont susceptibles de ne rien demander. Cela est particulièrement vrai pour les sujets qui mettent les adultes mal à l'aise : les enfants sensibles, réservés ou effrayés gardent le silence. De plus, les enfants ne sont pas toujours conscients de leurs droits et des questions éthiques, voire capables de poser des questions sur ces sujets. C'est pourquoi il faut les encourager à poser des questions, à s'étonner et à s'exprimer.

ENOC encourage les Gouvernements à soutenir les parents et les professionnels dans leur écoute des enfants afin de leur donner la possibilité d'exprimer leurs opinions, mais aussi leurs peurs. Il est nécessaire de guider les parents et les professionnels dans la réalisation de ces missions et de les aider à proposer une éducation sexuelle.

2. La CRSE dans l'éducation à partir de la petite enfance

Les enfants expriment leur sexualité et leur curiosité de diverses manières à la maison, à la crèche et à l'école. Malgré tout, les adultes peuvent ignorer leur besoin et leur droit à une éducation à la sexualité. Par exemple, les enfants entre 0 et 6 ans peuvent poser des questions ou exprimer leur sexualité dans leur comportement quotidien. Les professionnels chargés de l'éducation et de l'encadrement des jeunes enfants sont, la plupart du temps, laissés sans formation et sans consignes quant à la façon de réagir face aux enfants et doivent deviner ce qui constitue un comportement normal, déviant ou alarmant. Il faut s'assurer que les enfants n'aient pas peur de se tourner vers un adulte en cas de questions ou de problèmes, et que toutes leurs questions trouvent une réponse.

Les peurs et les idées fausses sont à l'origine de la résistance à une CRSE adaptée à l'âge. Les adultes eux-mêmes n'ont, pour la plupart, pas reçu de CRSE adaptée et de qualité dans leur enfance, mais beaucoup ont des expériences négatives liées à des informations mal transmises. Cela provoque des peurs, des inquiétudes et un désir de protéger leurs propres enfants qui sont compréhensibles. De plus, les informations de mauvaise qualité disponibles sur Internet et les contenus qui menacent le développement des enfants soulignent encore plus la nécessité de fournir aux enfants et à leurs parents ou tuteurs une éducation sexuelle de qualité prenant en compte les besoins spécifiques des enfants et des adultes.

Les compétences et la volonté des professionnels à mettre en place une CRSE varient, empêchant les enfants de recevoir des réponses et des informations fiables, équitables et adaptées à leur âge qui garantiraient leur bien-être et leur développement. Les signes de problèmes de santé ou de violence peuvent ne pas être identifiés ou être ignorés. Un adolescent a besoin d'informations détaillées au moment opportun sur tous les domaines liés à la CRSE. Il faut planifier et se mettre d'accord sur la façon de répondre aux questions, par exemple concernant la grossesse, du début à l'accouchement. ENOC remarque que « l'éducation obligatoire à la santé » qui comprend un

e-mail <u>secretariat@ombudsnet.org</u> Site internet : <u>www.enoc.eu</u>



programme CRSE a permis une diminution des avortements chez les adolescentes.1

ENOC recommande l'intégration d'une CRSE de qualité obligatoire dans l'éducation à partir de la petite enfance, à l'école primaire et élémentaire et au cours du secondaire. Les professionnels, notamment les enseignants, doivent, avec le soutien d'acteurs extérieurs, bénéficier d'une formation en CRSE appropriée au cours de leur activité.

3. Des services de soins et de conseils répondant aux besoins des enfants

Une CRSE de qualité doit, entre autres, permettre aux enfants d'accéder facilement à des services de santé qui leur donnent l'opportunité de bénéficier de conseils et de services personnalisés. Il est particulièrement important que les services en question respectent le droit de l'enfant à être informé et le droit à la vie privée. Les enfants doivent également avoir la possibilité d'accéder à ces services de manière indépendante. De plus, la contraception devrait être gratuite. Il est recommandé d'intégrer ces services à l'environnement scolaire. Cela pourrait améliorer l'accès aux services et aux informations adéquates.

Les compétences professionnelles des personnes chargées de la santé sont directement liées à leurs capacités à écouter les enfants et à être en contact direct avec eux. Ces personnes doivent disposer de suffisamment de temps pour apprendre à connaître les enfants. Elles doivent avoir de solides compétences et le comportement adéquat pour faire face, par exemple, aux problèmes liés au genre et aux minorités sexuelles, et mettre fin à la discrimination de personnes LGBTIQ. La clé est d'accepter qu'un enfant puisse aborder des questions de santé sexuelle pendant un examen de santé périodique habituel.

ENOC recommande de renforcer la qualité et la disponibilité des services de santé sexuelle. Les compétences des professionnels de la santé en contact direct avec les enfants et les adolescents doivent être améliorées.

4. Renforcement de la base de connaissances

Il manque des données sur la qualité et le niveau de la CRSE des enfants en Europe. Des données sur la situation actuelle permettraient le développement de services, la mise en place de plans de promotion et l'amélioration des stratégies de communication.

Les gouvernements doivent développer des indicateurs permettant de mesurer la santé sexuelle des enfants et des adolescents. Cependant, les données en elles-mêmes ne sont pas suffisantes ; il est important de discuter avec les enfants afin d'entendre leurs avis et leurs expériences. Il est important que les indicateurs comprennent les données sur l'expérience des enfants et des adolescents, ainsi que les données sur leur bien-être qui sont disponibles dans différents fichiers de données.

ENOC recommande que la Commission européenne et le Conseil de l'Europe lancent conjointement

¹ Kirby DB, Laris B, Rolleri LA. Sex and HIV education programs: their impact on sexual behaviors of young people throughout the world. J Adolesc Health 2007;40(3):206-217. ET Apter D. Sexuality education programmes and sexual health services: links for better sexual and reproductive health. Entre Nous 2016;69:12-13.



la réalisation d'un rapport périodique, par exemple, tous les trois ans, sur l'état de la CRSE des enfants. Les gouvernements nationaux et régionaux devraient lancer des campagnes sur les réseaux sociaux concernant l'éducation sexuelle.

5. Les traités internationaux sont contraignants pour tous les États signataires. Les obligations qui en découlent doivent donc être prises au sérieux.

La Convention relative aux droits de l'enfant de l'ONU donne à chaque enfant le droit à une CRSE. Les enfants ont le droit d'être informés, le droit à une éducation, à des soins et à la non-discrimination. Des raisons culturelles ou religieuses ne doivent pas permettre de déroger à l'obligation de respecter le droit international.

Les Défenseurs européens pour les enfants reconnaissent la nécessité de stimuler la mise en œuvre efficace des droits des enfants. En plus des obligations découlant de la Convention relative aux droits de l'enfant de l'ONU, la capacité de promouvoir la santé sexuelle des enfants nécessite de connaître les Observations générales diffusées par le Comité des droits de l'enfant de l'ONU.

ENOC exhorte les gouvernements à prendre les mesures nécessaires afin de mettre en place une CRSE et à intégrer dans leurs rapports périodiques au Comité des droits de l'enfant de l'ONU des références quant aux actions prises pour promouvoir la CRSE.

RECOMMANDATIONS DU RÉSEAU EUROPÉEN DES JEUNES CONSEILLERS (ENYA)

Dans le cadre de la réalisation de cette déclaration, ENOC a consulté des enfants et des adolescents de toute l'Europe. Ces derniers ont mis en avant toute une série de recommandations qui sont tantôt différentes, tantôt semblables à celles ci-dessus. Elles sont listées ici et prouvent l'importance d'écouter directement ceux qui sont le plus affectés par l'insuffisance des programmes CRSE au sein des différents pays.

- Il est nécessaire d'intégrer dans le programme des établissements d'enseignement une matière obligatoire non évaluée qui traite du développement personnel et social, y compris l'éducation sexuelle, et qui soit enseignée par des professionnels spécifiquement formés. Il faut la commencer dès l'école primaire, la continuer jusqu'au lycée et l'adapter à l'âge. Cette matière doit traiter des aspects émotionnels de la sexualité et des relations et fournir des informations sur le plaisir, l'amour, les sentiments, les pratiques sexuelles, la notion de consentement, le genre, les identités transgenres, la législation concernant les thèmes pertinents, etc. Cela doit être le moment où les enfants peuvent poser toutes leurs questions sans tabou.
- Il faut que les jeunes puissent prendre part à des discussions sur l'éducation à la sexualité dans les écoles, avec l'aide de professionnels spécialisés aidant les enfants et les adolescents à construire des relations saines et à identifier celles qui sont abusives ou malsaines. Lors de ces discussions, il faut utiliser des outils adaptés aux enfants comme des animations, des vidéos, des films, etc.

European Network of Ombudspersons for Children

- Les différentes relations doivent être normalisées sans être soulignées et il faut cesser la discrimination à l'encontre des LGBTIQ.
- La présence de conseillers disponibles à tout moment dans les établissements est indispensable. Ces conseillers doivent avoir une formation et une expérience appropriées afin de répondre correctement et sérieusement aux inquiétudes des élèves, de les aider à dépasser ces inquiétudes et de les conseiller. Le personnel de l'établissement doit pouvoir orienter les élèves vers les services de soutien ou les professionnels de la communauté si besoin, notamment pour des questions spécifiques.
- Tous les enseignants doivent être spécifiquement formés à aider les jeunes à construire des relations saines et à identifier celles qui sont abusives ou malsaines. Les éducateurs doivent être formés à repérer les discriminations LGBTIQ et le harcèlement sexuel, ainsi qu'à parler librement d'éducation sexuelle et émotionnelle si besoin.
- Des campagnes éducatives doivent être développées afin de permettre aux jeunes de créer leur propre identité et leur propre orientation sexuelle.
- Les établissements doivent proposer des toilettes neutres.
- La stigmatisation sociale de la virginité doit cesser. Il faut renforcer les sanctions contre les médecins qui délivrent des certificats de virginité.
- Les adolescents doivent avoir accès à des moyens de contraception.
- La formation des parents doit leur permettre de parler aux enfants de sexe sans jugement et sans tabou. Des activités communes, incluant à la fois les parents et les enfants, doivent être organisées afin de soutenir la communication pour que les jeunes puissent demander de l'aide.

DIFFUSION

Gouvernements des pays membres de l'ENOC Commission européenne Conseil de l'Europe Comité des droits de l'enfant de l'ONU Organisation mondiale de la santé FRA UNICEF Eurochild

Site internet : www.enoc.eu